



Victime d'un incendie mon assurance refuse de me payer

Par **panatinaikos**, le **03/08/2008 à 13:30**

je possède une boulangerie,j'ai eu un incendie qui m'a totalement détruit la boulangerie,mon assurance tergiverse pour m'indemniser,elle m'a envoyé un expert qui trouve que c'est un sinistre suspicieux? QUE DOIS JE FAIRE POUR RENTRER en possession de mon dû,merci de votre claire réponse...

Par **coolover**, le **03/08/2008 à 17:53**

Difficile d'avoir une réponse claire dans ce type de situation car rien n'est simple quand il s'agit de prouver ce qui s'est passé !
Ce qui est sûr, c'est qu'il appartient à ton assureur, s'il veut exclure ton indemnisation, de rapporter la preuve que l'incendie est "suspicieux" (Article 1315, code civil), ou pour être exact, qu'il résulterait d'une négligence grave de ta part ou d'un fait volontaire.
Dans tous les cas, si ton assurance tarde trop à se prononcer, sa responsabilité peut être engagée pour retard fautif dans l'exécution de ses obligations (Article 1147, code civil).
Une LRAR pour les relancer et en rappelant leurs obligations pourrait permettre d'avoir une réponse plus rapide. A tenter donc.